

PAS TOUCHE À NOS CAISSES DE RETRAITE

LA RETRAITE PAR POINTS,

NI POUR MOI,

NI POUR MES ENFANTS !

fédération
des services
publics

la
cgt



**Grève interprofessionnelle d'ampleur, dès le 9 janvier,
avec des manifestations partout sur le territoire.**

COMME LES CHEMINOTS, COMME LES AGENTS
DE LA RATP, COMME LES ENSEIGNANTS
OU LES ARTISTES DE L'OPÉRA...

LES SALARIÉS ET AGENTS DES OFFICES DE L'HABITAT SONT CONCERNÉS PAR LA RÉFORME DES RETRAITES QUE VEUT NOUS IMPOSER MACRON !

Loi ELAN, loi de « transformation de la Fonction publique », fusions, restructurations et privatisations rampantes de nos établissements, mise en place des SAC, nouvelles méthodes de management qui brisent les collectifs de travail, perte de sens de nos missions... comme si les menaces qui pèsent sur les têtes des agents ne suffisaient pas ! À présent, c'est notre droit à la retraite qui est brutalement menacé !

EXAGÉRONS-NOUS ?

Épargnons-nous une analyse détaillée du projet Macron-Delevoye. La démission du ministre Delevoye, corrompu jusqu'à la moelle, serviteur zélé des grandes compagnies d'assurance, suffit à montrer toute la supercherie de l'opération. Tous leurs « arguments » économiques, démogra-

phiques sont tombés les uns après les autres pour la simple et bonne raison que cette réforme est uniquement motivée pour satisfaire les appétits des assureurs, banquiers et vendeurs de complémentaires. Comment croire que le passage d'une pension de retraite calculée sur les 6 derniers mois de carrière pour les fonctionnaires ou sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé à la totalité de la vie professionnelle ne représente pas une modification considérable ?

La totalité de la vie professionnelle, sur une durée moyenne de 43 ans à la place des 6 derniers mois pour les fonctionnaires et des 25 meilleures années pour les salariés de droit privé, cela représente des baisses considérables de pension, la voilà la réalité. Et il faudrait accepter ?

FONCTIONNAIRES

Notre statut est celui d'une fonction publique de carrière. Dans sa carrière, un agent change de grade au moins une fois et progresse régulièrement pour parvenir à un échelon avancé, voire le dernier échelon de sa grille. La retraite des fonctionnaires est conçue comme un prolongement de leur traitement pour leur permettre une vie digne après la fin de leur carrière. C'est la CN-RACL, fondée en 1945, organisme paritaire aujourd'hui encore excédentaire, qui gère nos droits à la retraite. Cette retraite est possible parce que nos cotisations, versées depuis le début de carrière, nous ouvrent des droits et que ces droits sont acquis pendant toute la carrière. C'est un système

à « prestation définie ». La pension est par conséquent un salaire différé. Les principes de la Sécurité sociale de 1945 stipulaient qu'il doit y avoir un lien entre la pension et le salaire, et plus précisément le dernier salaire. Avec la réforme Macron, c'est ce lien fondamental qui sauterait, chaque salarié ou fonctionnaire devrait en quelque sorte s'acheter ses « droits ». On nous dit, pour nous amadouer, que les primes seraient intégrées dans le calcul de la pension. D'un Office à l'autre, elles sont bien différentes les primes, et avec le RIFSEEP c'est de plus en plus soumis à la tête du client, à la réalisation d'objectifs différenciés. Par contre, le point d'indice gelé depuis 6 ans va rester

gelé encore pendant longtemps. Ils feraient bien de dégeler le point, de rattraper ce qui a été retenu et de procéder à un rattrapage de la valeur du point (18 % de perte depuis 2000), ce qui augmenterait d'autant les cotisations versées à la CN-RACL. **Nous demandons le maintien et le renforcement de la CNRACL.**

SALARIÉS EN CDI

Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, les non-fonctionnaires dans les Offices bénéficiaient du système de l'IRCANTEC. L'IRCANTEC est un régime par points qui dispose d'un système de points gratuits qui permet à un salarié qui a eu des pertes de rémunération dues à de la maladie (30 jours consécutifs), un accident ou un congé materni-

té, de bénéficier de points supplémentaires. Pourquoi? Parce que l'IRCANTEC est adossé à la CNRACL pour maintenir une logique de gestion comparable entre fonctionnaires et non titulaires. C'est sans doute pour cela qu'une réforme est prévue pour fondre l'IRCANTEC dans l'ARRCO et l'AGIRC. Dans les Offices de l'habitat, depuis le 1^{er} janvier 2017, les salariés non-fonctionnaires sont embauchés directement sur l'ARRCO et l'AGIRC... où il n'y a pas de points gratuits... Cela dit, la retraite est calculée sur les 25 meilleures années. Pour les salariés en CDI, l'augmentation des salaires bruts de base pour toutes les catégories permettrait également un renforcement du niveau des cotisations retraite.

Notre retraite, c'est notre droit !

Ne les laissons pas la détruire.

La défense de tous nos régimes de retraite, condition préalable à leur amélioration, pose aujourd'hui une question, celle de la grève. Pour nous, pour nos enfants, pour une société solidaire, l'enjeu est celui-là.

C'est pourquoi **nous appelons les agents des OPH à se réunir en assemblées générales et à décider de rejoindre le mouvement de grève jusqu'au retrait du projet de réforme Macron-Delevoye-Philippe de régime universel et à participer à toutes les manifestations organisées par l'intersyndicale au niveau national (CGT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNEF et UNL), à commencer par celle du 9 janvier.**

Un préavis de grève reconductible couvrant les agents du public comme du privé a été déposé pour permettre toute forme de mobilisation



www.cgtservicespublics.fr



cgtservicespublics.fr

j'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

